

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2024

P JL DDADUE - (N° 2334)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 22

présenté par
M. Mendes

ARTICLE 23

I. – À l’alinéa 5, substituer aux mots :

« en même temps »,

le mot :

« simultanément ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 9, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.